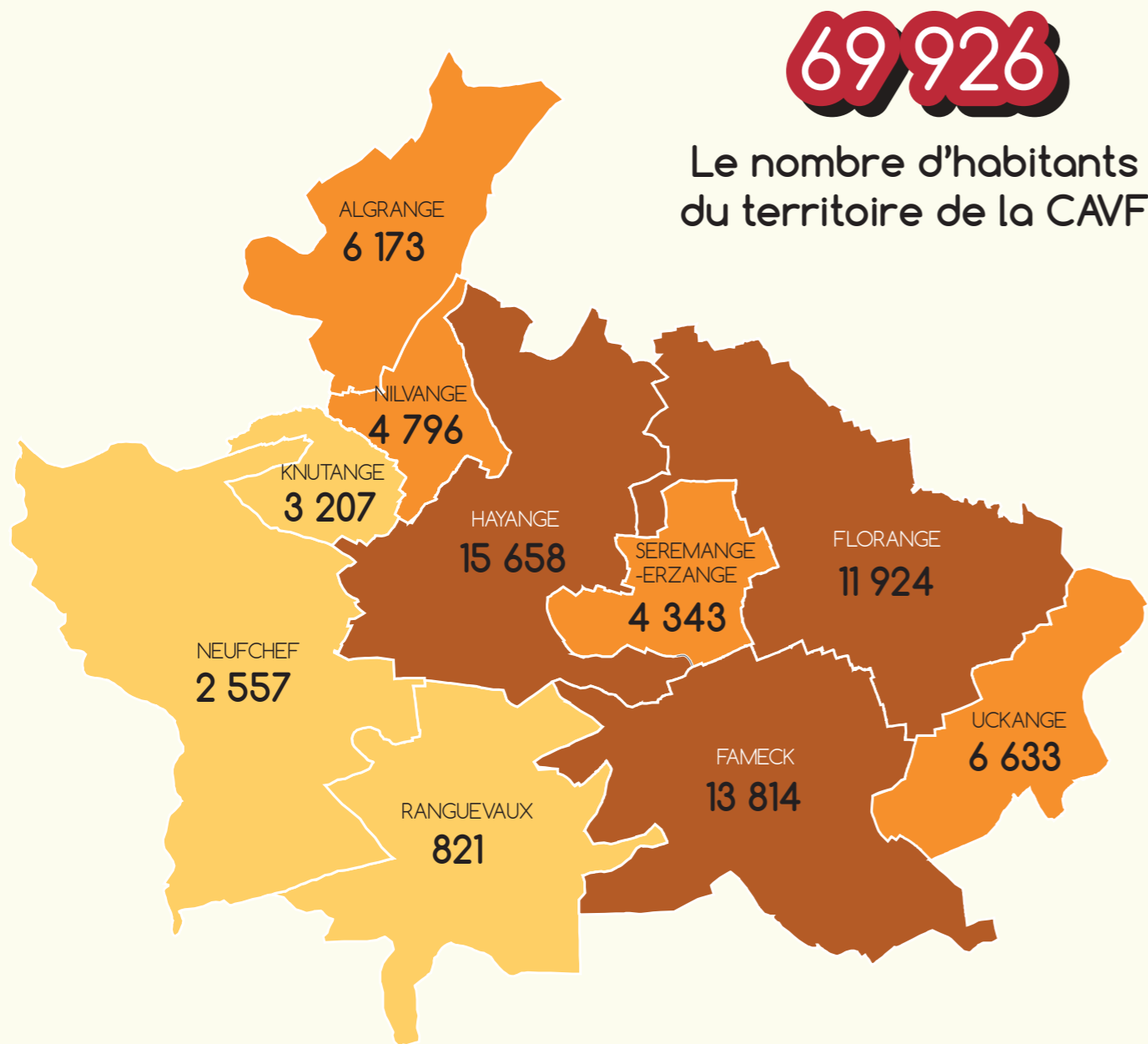
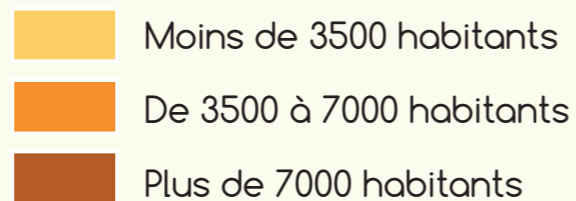


Population municipale 2015
par commune de la CA du Val de Fensch,
en vigueur au 1er janvier 2018

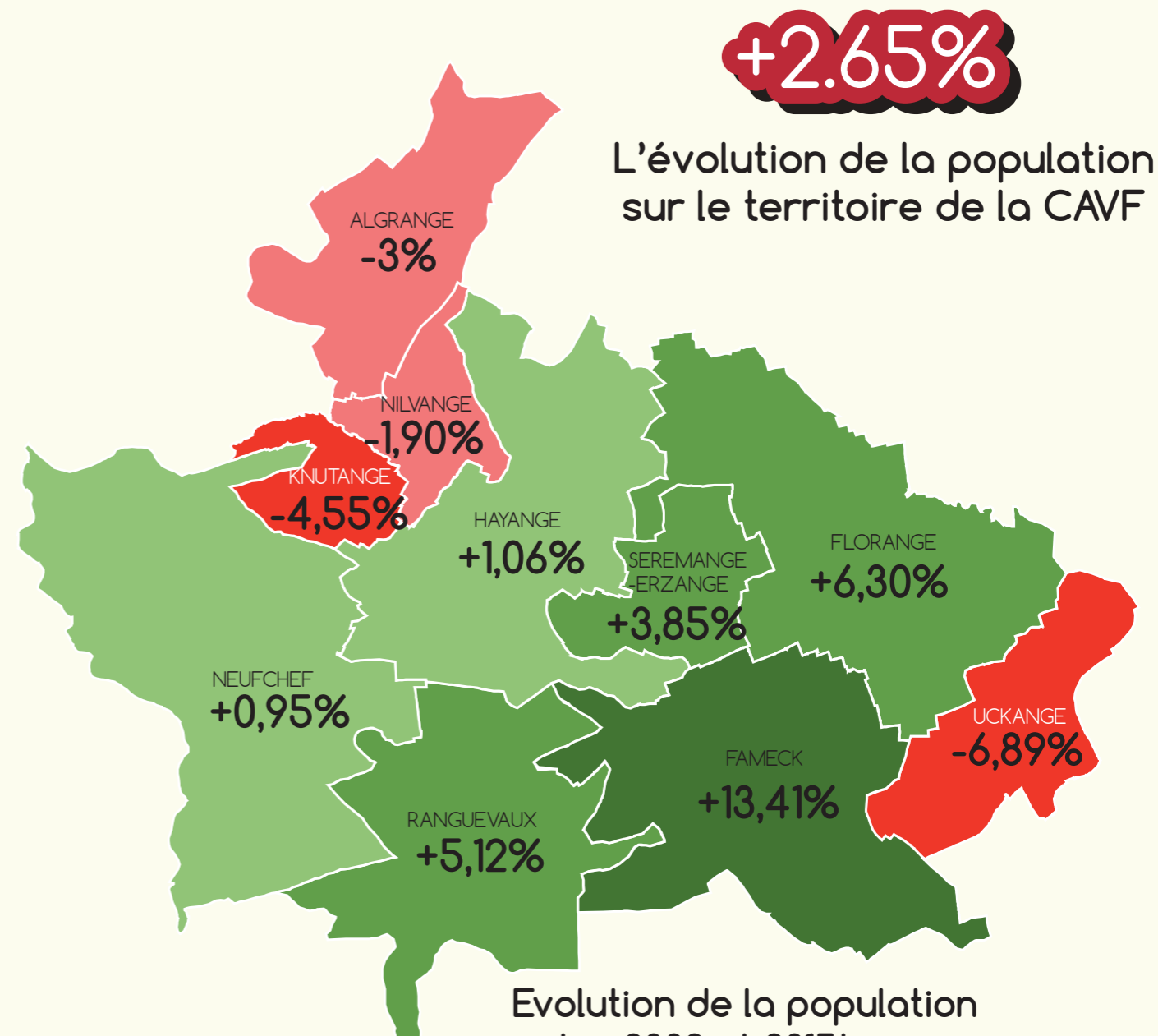


Population municipale*

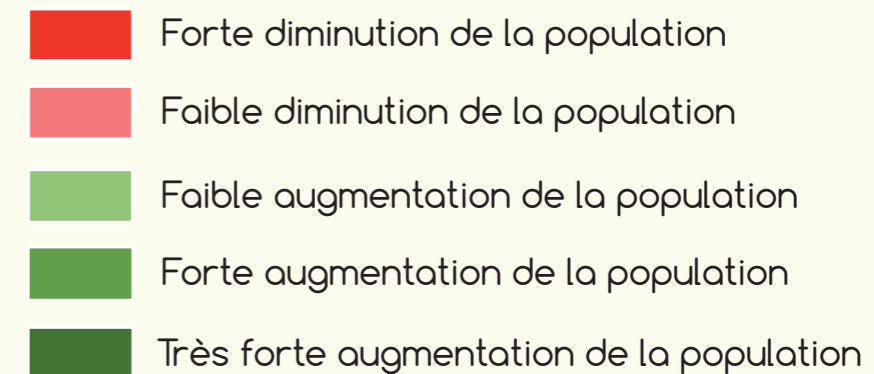


*Sources : Données INSEE, Populations légales 2015
(<https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3293086?debut=0>)

Evolution de la population municipale
entre 2009 et 2015 ,
en vigueur aux 1er janvier 2012 et 2018



Evolution de la population
entre 2009 et 2015*



*Sources : Données INSEE, Populations légales 2009 - 2015

Population légale 2015, en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Nom	Num INSEE	Code - Postal	Pop totale 2015 (2018)	Pop municipale 2015 (2018)*
ALGRANGE	57012	57440	6 236	6 173
FAMECK	57206	57290	13 980	13 814
FLORANGE	57221	57190	12 023	11 924
HAYANGE	57306	57700	15 833	15 658
KNUTANGE	57368	57240	3 267	3 207
NEUFCHEF	57498	57700	2 607	2 557
NILVANGE	57508	57240	4 844	4 796
RANGUEVAUX	57562	57700	837	821
SEREMANGE- ERZANGE	57647	57290	4 391	4 343
UCKANGE	57683	57270	6 682	6 633
CAVF			70 700	69 926

*La population municipale est à utiliser pour les différents calculs.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. C'est la population statistique comparable à la population sans double compte des précédents recensements.

La population comptée à part (non indiquée ici) comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence familiale sur le territoire de la commune. Il est important de dénombrer à part de telles situations, d'abord pour clarifier quelle est véritablement la commune de résidence mais aussi pour ne pas produire des doubles comptes entre deux communes quand on additionne leurs populations.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.